



SAS EKYLIS AUDIT

11 Rue Guilloud
69003 LYON

Exercice clos le 31/08/2024

SIRET : 34990048000048

APE : 6920Z

EKYLIS

*Société d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes
11, rue Guilloud 69442 Lyon Cedex 03
Tél: 04.72.68.87.87 - Fax : 04.72.33.16.18 et 04.72.68.87.70
e.mail : contact@ekylis.com site : www.ekylis.com*

Désignation de l'entreprise		SAS EKYLIS AUDIT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		11 Rue Guilloud 69003 LYON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 4 9 9 0 0 4 8 0 0 0 0 4 8		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/08/2023	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	51 655	AI		51 655
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	37 770	AU	14 189	23 581
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières*		BH	4 756	BI		4 756	
TOTAL (II)		BJ	94 182	BK	14 189	79 992	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	303 751	BY	36 490	267 261
		Autres créances (3)	BZ	169 943	CA		169 943
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	285 334	CG		285 334	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 293	CI		12 293	
	TOTAL (III)	CJ	771 321	CK	36 490	734 831	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	865 504	1A	50 679	814 824	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS EKY LIS AUDIT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 450)			DA	100 450
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	10 045
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	65 680
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	29 919
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	206 094
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	1 643
	TOTAL (III)			DR	1 643
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	25 675
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	6 233
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	336 748
	Dettes fiscales et sociales			DY	236 028
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	2 400
TOTAL (IV)			EC	607 087	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	814 824	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	588 153
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS EKYLIS AUDIT						Néant ☐ *		
				Exercice N				
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	1 004 220	FH		FI	1 004 220
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 004 220	FK		FL	1 004 220
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	14 452
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 450
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 020 123
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	403 932
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	6 905
	Salaires et traitements*						FY	382 817
	Charges sociales (10)						FZ	151 229
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*				GA	8 671
			– dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	22 621	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	584		
	Autres charges (12)				GE	9 571		
			Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	986 332
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	33 790	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
		Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	325
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
		Total des charges financières (VI)				GU	325	
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(325)	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	33 465	

Désignation de l'entreprise			SAS EKYLIS AUDIT		Néant ☐ *	
					Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 600	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 600	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	2 600
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	6 146
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	1 022 723
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	992 804
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	29 919
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY	
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier			IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			1K	
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			IX	
	(9)	Dont transferts de charges			RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			RD	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			A1	1 627
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A2	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A3	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			A4	
	(13)	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Rentrées sur créances amorties				2 600	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EKYLIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 814 825 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 29 919 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/11/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,76 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 15 %
- Table de taux de mortalité : TG0 5

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Règles et méthodes comptables	x		
– Faits caractéristiques		x	
– Actif immobilisé	x		
– Détail des immobilisations		x	
– Frais d'établissement		x	
– Frais de recherche et de développement		x	
– Fonds commercial	x		
– Intérêts immobilisés		x	
– Immobilisations en cours de production		x	
– Approche par composant		x	
– Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
– Liste des filiales		x	
– Détail des amortissements		x	
– Tests de dépréciation des immobilisations		x	
– Informations sur les stocks		x	
– Etat des échéances des créances	x		
– Produits à recevoir	(Détail)		
– Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
– Dépréciation des immobilisations		x	
– Dépréciation des stocks		x	
– Dépréciation des créances		x	
– Dépréciation des valeurs mobilières		x	
– Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
– Composition du capital social	x		
– Parts bénéficiaires		x	
– Obligations convertibles échangeables		x	
– Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
– Tableau de variation des capitaux propres		x	
– Provisions réglementées		x	
– Provisions pour risques et charges	x		
– Etat des échéances des dettes	x		
– Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
– Charges à payer	(Détail)		
– Passifs sans évaluation fiable		x	
– Primes de remboursement d'emprunts		x	
– Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
– Clause de réserve de propriété		x	
– Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
– Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
– Actions propres		x	
– Règlement des difficultés des entreprises		x	
– Charges constatées d'avance	(Détail)		
– Produits constatés d'avance	(Détail)		

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
– Contrats à long terme		x	
– Frais accessoires d'achat		x	
– Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes	x		
– Eléments imputables à un autre exercice			x
– Opérations faites en commun		x	
– Résultat financier		x	
– Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
– Transactions avec des parties liées		x	
– Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
– Eléments exceptionnels		x	
– Transferts de charges exceptionnelles		x	
– Base de l'impôt sur les sociétés		x	
– Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
– Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
– Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
– Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
– Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe	x		
– Evénements postérieurs à la clôture	x		
– Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
– Effectifs		x	
– Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
– Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
– Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
– Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
– Engagements financiers donnés		x	
– Autres opérations non inscrites au bilan		x	
– Engagements financiers reçus		x	
– Crédit-bail		x	
– Engagement de retraite	x		
– CICE		x	
– Aspects environnementaux		x	
– Tableau des cinq derniers exercices		x	

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	51 655			51 655
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	51 655			51 655
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	34 685			34 685
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 085			3 085
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	37 770			37 770
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	4 757			4 757
Immobilisations financières	4 757			4 757
ACTIF IMMOBILISE	94 182			94 182

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2023
Éléments achetés	15 525
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	36 130
Total	51 655

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Amortissements incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	2 433	8 671		11 104
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 085			3 085
– Emballages récupérables et divers				
Amortissements corporelles	5 518	8 671		14 189
AMORTISSEMENTS	5 518	8 671		14 189

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 490 745 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 757		4 757
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	303 752	303 752	
Autres	169 943	169 943	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 293	12 293	
Total	490 745	485 988	4 757
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	64 200
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	667
Total	64 867

Les factures à établir sont valorisées au prix de vente

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	26 694	22 621	12 825	36 490
Total	26 694	22 621	12 825	36 490
<i>Répartition des dotations et reprises :</i>				
Exploitation		22 621	12 825	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 450,00 euros décomposé en 2 870 titres d'une valeur nominale de 35,00 euros.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	1 059	584			1 643
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	1 059	584			1 643
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		584			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 607 087 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	25 676	6 743	18 933	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	336 749	336 749		
Dettes fiscales et sociales	236 029	236 029		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 234	6 234		
Produits constatés d'avance	2 400	2 400		
Total	607 087	588 154	18 933	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	6 668			
(**) Dont envers les associés	88			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 88 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
SOUS TRAITANCE (FNP)	324 360
LOCATION LOCAUX (FNP)	5 707
HONORAIRES (FNP)	6 540
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	14 207
PERSONNEL COMPL.RÉMUN.À PAYER	80 060
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	6 421
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	32 767
TAXE APPRENTISSAGE – CAP	192
C.E.T. CAP	1 522
T V S CAP	231
Total	472 007

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
MAINTENANCE CCA	2 790		
ASSURANCE CCA	2 345		
COTISATIONS CCA	7 158		
Total	12 293		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	2 400		
Total	2 400		

Les produits constatés d'avance sont valorisés au prix de vente et selon l'avancement des travaux.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 000 991		1 000 991
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	3 230		3 230
TOTAL	1 004 221		1 004 221

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 031 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices – Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2009, la société SAS EKYLIS AUDIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL EKYLIS.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Une cession de clientèle est intervenue pour un montant de 90 600€

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 643 euros

– Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 1 643 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

SAS EKYLIS AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 100 450 €uros

11 Rue Guilloud
69442 LYON Cedex 03

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2024

A l'assemblée générale de la société EKYLIS AUDIT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EKYLIS AUDIT relatifs à l'exercice clos le 31/08/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le rattachement des produits de l'exercice
- La prise en compte du risque client

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés de la société sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la société relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Présidence d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidence.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 28 janvier 2025

ATIP Conseils
Pour la société
Véronique RACCAH
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "V. Raccah", written over a faint circular stamp.